



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 18
3^e trimestre 2006

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- National : Mise en place de l'instance nationale « Pastoralisme » auprès du Ministre de l'Agriculture
- Grand Sud Pastoral : les 17^{èmes} rencontres sur le brûlage dirigé. Gestion pastorale et utilisation du feu.
- Grand Sud Pastoral : « *Loup – Elevage : s'ouvrir à la complexité* ». Un séminaire de restitution des résultats du programme j PDRN « Prédation »
- Alpes de Haute Provence : Un contrat d'objectifs pluriannuel entre le CERPAM et le Conseil Général
- Hautes Alpes : Nouveaux CAD pastoraux dans les Ecrins et le Queyras
- Alpes-Maritimes : Une convention signée entre le Conseil général et le CERPAM permet de renforcer un partenariat déjà engagé depuis plusieurs années.
- Une mission d'appui méthodologique pour la valorisation des espaces pastoraux en Corse
- Vient de paraître : Une publication Parc National des Ecrins – CERPAM : « Diagnostic Pastoral en alpages »
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

A retenir

Jeudi 14 septembre 2006

ASSEMBLEE GENERALE DU CERPAM

Sa matinée technique se tiendra sur la commune d'Abriès,
dans le Parc Naturel Régional du Queyras,
sur le thème :

**« Trois maîtres mots pour les actions de développement en
pastoralisme :
durée, continuité, partenariat ».**

En appui, seront présentés les travaux réalisés sur l'alpage géré par le Groupement Pastoral ovin de Malrif et ceux concernant l'Association Foncière Pastorale d'Abriès.

National : Mise en place de l'instance nationale « Pastoralisme » auprès du Ministre de l'Agriculture

La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux retient dans son article 126 la mise en place d'une représentation du Pastoralisme auprès de l'administration du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette instance a été installée à Paris, le 10 mai 2006, par M. Daniel METAYER, conseiller technique au Cabinet du Ministre. Afin de limiter la multiplication des lieux de concertation, elle a été constituée par élargissement du groupe de travail « Montagne » du Ministère de l'Agriculture. Outre les services du Ministère, les Organisations Professionnelles Agricoles nationales, et l'Association Nationale des Elus de la Montagne, ont été appelés à y participer le CERPAM, le SIME, la CoopTasa (Cantal), l'Association Française de Pastoralisme, les DDAF de Savoie et des Hautes Pyrénées. Cette première réunion a été consacrée aux points suivants :

- la restitution du *Rapport sur le pastoralisme* établi par M. DANTIN (Inspection Générale de l'Agriculture), dont les analyses et les propositions recueillent une large approbation,
- la présentation du projet de *Code de la Montagne*, institué par la loi d'orientation agricole, et piloté par R. MONDOT (Conseil Général du GREF),
- l'application des DPU aux surfaces pastorales en gestion collective,
- les orientations retenues par le Ministère pour la future mise en œuvre des fonds européens du FEADER sur la zone de montagne.

Un groupe technique restreint a été chargé de préciser et de travailler les propositions concernant le pastoralisme collectif, sous la coordination de M. DANTIN, et s'est fixé deux axes de travail pour l'échéance de la fin 2006 :

- actualiser le décret de 1973 relatif aux Groupements Pastoraux, afin de le mettre en cohérence avec les évolutions législatives intervenues depuis, comme avec les conditions actuelles de création et de fonctionnement des GP ;
- établir au niveau national de nouveaux documents types pour les statuts et la procédure de création des Associations Foncières Pastorales, dans la suite de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et de son décret d'application

concernant les associations syndicales de propriétaires.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Grand Sud Pastoral : les 17^{èmes} rencontres sur le brûlage dirigé. Gestion pastorale et utilisation du feu.

Au cours des 17^{èmes} rencontres sur le brûlage dirigé qui se sont déroulées à Rosans, dans les Hautes-Alpes, du 7 au 9 juin dernier, le CERPAM a présenté quelques éléments pour mieux aborder et comprendre la gestion pastorale en lien avec l'emploi du brûlage dirigé. Tout d'abord, un rappel a été fait sur l'organisation du dispositif « brûlage dirigé » et le rôle du CERPAM dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. Ensuite, les motivations des éleveurs par rapport à l'emploi du feu ont été expliquées (circulation du troupeau, amélioration de la ressource pastorales, etc.) ainsi que les règles de gestion pastorale à préconiser suite à un brûlage, notamment le fait d'avoir une pression pastorale suffisante dans les 2 premières années suivant l'emploi du feu. Quelques milieux pastoraux, principalement préalpins, et leur traitement par le brûlage, les atouts et les inconvénients de cette technique, ont été présentés, ainsi que l'application concrète d'un chantier-type dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Ces rencontres ont mis en évidence le fait que, pour obtenir le meilleur résultat possible, le brûlage ne doit jamais être dissocié des pratiques pastorales. Ainsi, il est intéressant de réaliser une analyse simplifiée préalable du système d'élevage du demandeur, de faire plutôt des petits chantiers (en adéquation au système d'élevage) et de responsabiliser les éleveurs dans la démarche de brûlage. De plus, la communication sur cette technique et ses résultats est essentielle afin de mettre en valeur son utilité. L'objectif était de montrer que, bien utilisé, le brûlage dirigé est un outil intéressant pour la gestion des espaces pastoraux, surtout sur les zones non mécanisables, très nombreuses dans nos départements.

Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Grand Sud Pastoral : « Loup – Elevage : s'ouvrir à la complexité ». Un séminaire de restitution des résultats du programme j PDRN « Prédation »

Les 15 et 16 juin dernier à Aix-en-Provence, s'est tenu un séminaire organisé par le CERPAM avec l'appui de ses partenaires de l'UCP (SIME et IE) pour faire le point sur les connaissances acquises sur la confrontation de l'élevage pastoral méditerranéen à la présence du loup. C'est le bilan de quatre années de travail qui était ainsi restitué auprès d'un large public venu de structures pastorales ou d'élevage, mais aussi des agents des parcs régionaux et nationaux, de l'ONCFS, des Ministères concernés, ou encore de laboratoires de recherche.

La première demi-journée portait sur le contexte général : état des lieux de l'élevage pastoral en zones à loups, anticipation du retour du loup dans de nouveaux territoires et notamment des parcs régionaux, niveaux réels de dégâts par des chiens divagants sur les troupeaux, appréciation de la vulnérabilité des systèmes d'élevages pastoraux. La deuxième demi-journée faisait le bilan des actions d'accompagnement techniques pour la protection des troupeaux, notamment les chiens de protection, ainsi que des procédures d'indemnisation ; une attention particulière était portée sur la nécessité de pratiquer des diagnostics pastoraux raisonnés pour prendre en compte le « risque-loup » afin d'améliorer l'appui technique au cas par cas. Enfin, le deuxième jour avait pour ambition d'étudier l'impact des modifications souvent profondes des pratiques pastorales imposées par la protection des troupeaux sur le territoire pâturé, le multi-usage, et sur les systèmes d'élevage eux-mêmes. Sur ces bases, des réflexions pour de nouvelles actions techniques étaient lancées, sans oublier les bovins. Une table ronde en conclusion a permis à l'ensemble des partenaires administratifs nationaux et régionaux de tirer les enseignements de ces deux journées de travail avec les professionnels de l'élevage et les représentants des associations de défense des prédateurs.

Avec près de 200 participants, ces journées ont connu un grand succès, autant au niveau de la diffusion des résultats du programme « Prédation » que des échanges entre

participants. La publication des actes du séminaire est prévue pour cet automne.

Pour plus de renseignements :
cerpam@free.fr

Alpes de Haute Provence : Un contrat d'objectifs pluriannuel entre le CERPAM et le Conseil Général

Dans le cadre du programme d'actions en faveur du pastoralisme porté par le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, un contrat d'objectifs pluriannuel (2006-2008) a été élaboré conjointement entre le CERPAM et le Conseil Général. Il vise à améliorer les conditions d'exercice du pastoralisme sur le département, et s'articule autour de trois volets :

- Montage de dossiers techniques d'équipements pastoraux pour les Groupements Pastoraux
- Animation et suivis techniques en amont et en aval des réalisations d'études pastorales territoriales (diagnostics des espaces naturels, études préalables à la constitution d'Associations Foncières Pastorales)
- Appui ponctuel aux collectivités du département sur des problématiques pastorales

Ce contrat d'objectif fait l'objet d'une convention, signée le 21 avril 2006 par Jean-Louis BIANCO, Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence et Francis SOLDA, Président du CERPAM, en présence des deux conseillers généraux en charge de l'agriculture Raymond BRESSAND et Lucien GILLY ainsi que des nombreux partenaires habituels du CERPAM.



Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Hautes Alpes : Nouveaux CAD pastoraux dans les Ecrins et le Queyras

Dans le cadre des dispositifs agri-environnementaux antérieurs, le Parc National des Ecrins et le Parc Naturel Régional du Queyras avaient été parmi les premiers à promouvoir des contrats de gestion pour leurs espaces pâturés remarquables, tout particulièrement avec les groupements pastoraux. Le renouvellement de ces opérations a pu être assuré grâce à un engagement spécifique du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous forme de CAD cofinancés avec l'Union Européenne. Les objectifs ainsi traités sont diversifiés et adaptés aux enjeux variés des milieux pastoraux :

- protéger la faune et la flore sensibles au pâturage précoce : tétras-lyre, lagopède, reine des Alpes ;
- protéger les zones sensibles au passage des troupeaux : mares et zones humides, secteurs de régénération ou de plantation forestière, zones sensibles à l'érosion ;
- améliorer des milieux pastoraux particuliers : nardaies, queyrellins, zones embroussaillées ;
- favoriser une gestion globale et raisonnée de l'ensemble de l'unité pastorale, en évitant les déséquilibres de pâturage.

Le CERPAM pour la partie technique et partenariale et l'ADASEA pour la partie administrative ont été chargés d'instruire cette nouvelle génération de contrats. Une dizaine de GP ont engagé leur CAD dès l'estive 2006. Au total à la fin de l'année, l'opération concernera 19 GP, 2 AFP et 2 éleveurs individuels, pour 33 alpages. D'autres CAD sont également en cours d'élaboration avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, pour le bocage du Champsaur et du Valgaudemar et pour les prairies naturelles fauchées d'altitude de la Vallouise et du Briançonnais.



Vue sur le secteur 1 depuis secteur 2

Pour plus de renseignements :
cerpam05a@free.fr

Alpes-Maritimes : Une convention signée entre le Conseil général et le CERPAM permet de renforcer un partenariat déjà engagé depuis plusieurs années.

Depuis le 3 juillet 2006, une convention de trois ans entre le Conseil général des Alpes-Maritimes et le CERPAM a été établie et concerne deux volets de la politique du Département, souvent en relation avec le pastoralisme : la défense des forêts contre les incendies et l'environnement. Cette convention fait suite à un partenariat engagé depuis 1999 et qui s'est révélé très fructueux, notamment sur la thématique des brûlages dirigés sur les espaces pastoraux. Aujourd'hui, l'objectif est de mieux coordonner les actions du Conseil Général en matière de politique forestière et environnementale avec les activités pastorales et les éleveurs, grâce à l'appui technique du CERPAM. Un plan d'actions et de réalisations pluriannuel a ainsi été élaboré sur les thèmes du suivi pastoral des brûlages dirigés et des débroussailllements réalisés par les forestiers sapeurs (FORCE 06), du conseil et de l'animation des parcs naturels départementaux intégrant des activités d'élevage pastoral, de l'appui aux projets du Conseil Général ayant un lien avec le pastoralisme, etc. Tout ce travail se fera en étroite collaboration avec les services de la Direction de l'Ecologie et du Développement Durable. En s'inscrivant concrètement dans les préoccupations du département et en lien avec les éleveurs, cette convention est un réel atout pour faire reconnaître le rôle du pastoralisme dans l'entretien des espaces naturels.

Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Une mission d'appui méthodologique pour la valorisation des espaces pastoraux en Corse

Souhaitant mieux identifier la place et le rôle des espaces pastoraux dans les systèmes d'élevage, la Chambre d'Agriculture de Haute Corse a sollicité le concours du CERPAM pour établir un diagnostic rapide et proposer les bases d'un futur plan d'action, pouvant déboucher sur l'élaboration d'un référentiel technique pastoral propre à la Corse. Une

première mission exploratoire a ainsi été réalisée par Pascal THAVAUD du 29 mai au 2 juin 2006. Elle était destinée à dégager les caractéristiques du pastoralisme corse et de l'utilisation des parcours par l'élevage. Pilotée par l'équipe technique des deux services Elevage de Haute Corse et de Corse du Sud, elle s'est déroulée sous la forme de visites d'exploitations utilisatrices de parcours dans différentes petites régions, avec des bovins viande, des ovins et des caprins laitiers, des porcins.

La restitution s'en est effectuée le 20 juillet 2006, sur une journée animée par le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse : la matinée était destinée aux partenaires professionnels de l'élevage, la séance de l'après-midi s'est tenue avec la participation de nombreux organismes concernés par les questions pastorales (DDAF, INRA, ODARC et Office de l'Environnement, PNR de Corse, ONF,..). Il s'en est dégagé une forte convergence de vues pour partager les analyses formulées et les pistes de travail esquissées. Dans ces conditions, une prochaine mission du CERPAM est en préparation pour l'automne 2006, afin d'appuyer la construction d'un plan d'action avec l'ensemble des partenaires concernés par la gestion des espaces pastoraux corses.

Pour plus de renseignements :
cerpam83@free.fr

Vient de paraître : Une publication Parc National des Ecrins – CERPAM : « Diagnostic Pastoral en alpages »

La méthode de diagnostic pastoral en alpages a été mise au point conjointement par le PNE, l'INRA, le CEMAGREF et le CERPAM afin de répondre à la diversité des questions qui se posent dans la gestion de ces pâturages, depuis les questions ponctuelles « *Où mettre la cabane ?* » jusqu'aux questions les plus complexes liées aux déséquilibres de pâturage. La principale difficulté méthodologique a été de définir l'unité spatiale de base permettant de comprendre le fonctionnement de l'alpage et d'établir les relations entre les différentes composantes que sont le territoire, le troupeau et la ressource pastorale (végétation). Le travail mené par l'INRA avec le berger André LEROY, puis avec d'autres bergers, a permis de formaliser les connaissances de ces praticiens et de les traduire dans un langage transmissible : les « secteurs d'utilisation » étaient nés...

Ces secteurs permettent d'analyser et de synthétiser les caractéristiques du milieu (relief, végétation,...) afin de mieux comprendre les contraintes qu'il impose au pâturage. Sur la base du diagnostic ainsi établi, il devient possible d'élaborer des propositions susceptibles d'améliorer la gestion du pâturage (équipements, calendrier de pâturage) et d'assurer la pérennité de la ressource par une réorganisation des circuits de pâturage ou un rééquilibrage des chargements. C'est également à cette échelle que l'on peut évaluer et résoudre les problèmes de cohabitation liés au multi-usage sur la gestion pastorale (touristes, chasseurs...) et faire la place à d'autres objectifs de gestion (protection de la faune et de la flore, sylviculture...). Le diagnostic pastoral s'appuie sur une consultation des différents acteurs locaux et amorce ainsi une gestion concertée des alpages. Cette gestion concertée peut être renforcée par la mise en œuvre de mesures agri-environnementales. L'ouvrage s'appuie sur l'exemple de l'alpage du Saut du Laire (Commune d'Orcières), mais les diagnostics pastoraux sont désormais réalisés sur de multiples alpages dans les différents départements de la région. L'équipe du CERPAM est à la disposition des collectivités locales pour appliquer le diagnostic pastoral aux questions soulevées par leurs espaces pastoraux.

« Diagnostic pastoral en alpages »,
Ouvrage disponible dans la collection
« Techniques Pastorales » auprès du Parc
National des Ecrins (Domaine de Charance –
05 000 GAP – ecrins-parcnational@espaces-naturels.fr)
ou du CERPAM
(cerpam.manosque@wanadoo.fr).

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de lecture de [la lettre du CERPAM](#), vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr